

### Introduction

L'objet de la Convention de Saint-Denis est de faire en sorte que les matches de football et les autres manifestations sportives<sup>1</sup> se déroulent dans un environnement sécurisé, sûr et accueillant pour tous les participants, à travers la mise en œuvre d'une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services. Cette approche repose sur un travail de partenariat et un esprit de coopération entre une pluralité d'acteurs.

### Définitions de la Convention

■ L'article 3 de la Convention de Saint-Denis donne une définition précise de ce que doit être « l'approche intégrée » et « l'approche pluri-institutionnelle intégrée ».

■ « L'approche intégrée » désigne la reconnaissance du fait que, indépendamment de leur objectif premier, les mesures de sécurité, de sûreté et de services liées au football sont toujours imbriquées et interdépendantes en termes d'impact. Elles doivent être équilibrées et ne peuvent être conçues ni mises en œuvre isolément.

■ « L'approche pluri-institutionnelle intégrée » désigne la reconnaissance du fait que les missions et les actions des différents organismes participant à la planification et au déroulement d'activités liées au football devraient être coordonnées, complémentaires et proportionnées. Elles doivent aussi être conçues et exécutées dans le cadre d'une stratégie globale en matière de sécurité, de sûreté et de services.

■ L'article 2 de la Convention explique l'importance de cette approche intégrée en précisant que les parties doivent veiller à « ce que tous les organismes publics et privés, et autres parties prenantes, soient conscients que la sécurité, la sûreté et la prestation de services ne peuvent être considérées isolément et qu'elles peuvent avoir une incidence directe sur la mise en œuvre des deux autres composantes. »

■ Les parties doivent tenir « compte des bonnes pratiques pour concevoir une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services ».

1. Le texte de cette fiche d'information se réfère spécifiquement aux matches de football mais peut, le cas échéant, être également appliqué en relation avec d'autres événements sportifs lorsque les autorités nationales le jugent nécessaire ou approprié.

### Trois piliers interdépendants : Sécurité, Sûreté et Services<sup>2</sup>

#### Sécurité

La notion de sécurité recouvre toutes les mesures visant à éviter que des personnes ne soient blessées ou exposées à des risques pour leur santé ou leur bien-être lors de manifestations sportives. Ces mesures concernent l'infrastructure et la certification des stades, les plans d'intervention en cas d'urgence, ou encore les règles relatives à la consommation d'alcool. Les mesures de sécurité servent également à protéger les personnes lors de leurs déplacements vers la manifestation et dans les lieux de retransmission publique hors des enceintes sportives.

#### Sûreté

La notion de sûreté comprend toutes les mesures conçues pour prévenir, empêcher et sanctionner toute violence ou débordement à l'occasion de matches de football, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des enceintes. Ces mesures sont notamment relatives à l'évaluation des risques, la coopération entre la police et les autres organismes pertinents ainsi que la mise en place de sanctions.

#### Services

La notion de services regroupe les mesures visant à rendre les matches de football agréables et accueillants pour tous, dans les enceintes sportives mais également dans les espaces publics où les spectateurs et les groupes de supporters se rassemblent avant, pendant et après les matches. Cette notion comprend des éléments matériels tels que la restauration et les équipements sanitaires ; mais s'attache surtout à la manière dont les spectateurs sont accueillis et traités tout au long de la manifestation.

2. Pour plus d'informations sur ces trois notions, se référer aux fiches d'information n<sup>os</sup> 5, 6, 7, 8 et 9.

## Les principes clés de l'approche intégrée : implication et coordination

■ L'approche intégrée repose sur la représentation et la participation conjointe de l'ensemble des acteurs suivants au processus de préparation et de gestion d'une manifestation sportive<sup>3</sup> :

- ▶ Les services gouvernementaux pertinents, notamment les ministères de l'Intérieur (ou de la Justice, dans certains pays) et des Sports
- ▶ Les autorités judiciaires
- ▶ Les autorités nationales du football
- ▶ Les organismes de police et de maintien de l'ordre concernés
- ▶ Les municipalités
- ▶ Les populations locales
- ▶ Les responsables de la sécurité
- ▶ Les services de secours et d'intervention en cas d'urgence
- ▶ Les services responsables de toute la gamme des prestations logistiques, de sécurité, d'urgence et de services.

■ À l'échelle internationale, toutes les parties prenantes doivent être impliquées, tant les organisations publiques – notamment le Conseil de l'Europe, l'Union européenne et INTERPOL – que les organisations privées – UEFA, FIFA, organisations de supporters, fédérations et ligues nationales, etc. Cette **coordination étroite** entre les parties prenantes est nécessaire afin de développer une approche intégrée et efficace.

■ La notion d'approche intégrée doit également **englober l'expérience footballistique dans son intégralité** : elle ne peut se limiter à la planification et à la mise en œuvre de mesures préventives et opérationnelles. L'approche intégrée repose donc sur toutes les étapes de l'expérience sportive, c'est-à-dire les opérations préalables et postérieures à l'événement, en plus de celles mises en œuvre pendant l'événement sportif.

” L'approche pluri-institutionnelle intégrée est la pierre angulaire de la Convention de Saint-Denis

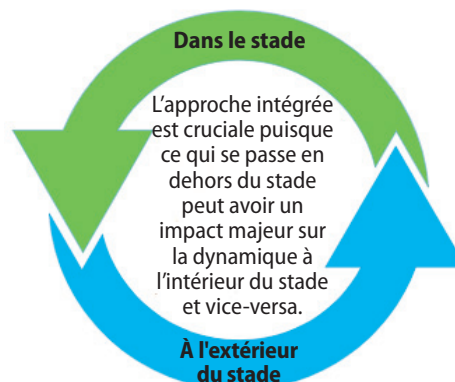
3. Pour plus d'informations sur les rôles de ces acteurs, se référer à la fiche d'information 5 : *Les acteurs en charge de la sécurité et leurs rôles*.



L'approche intégrée et l'expérience sportive dans son intégralité : du lieu de départ des supporters, en passant par les transports, l'arrivée au stade, le suivi de l'événement et le retour à domicile

■ L'approche intégrée doit reposer sur **une culture globale de l'évaluation dynamique des risques<sup>4</sup>**, afin d'identifier les mesures à prendre pour garantir la sécurité, la sûreté et la bonne ambiance lors de toute manifestation sportive.

■ L'approche intégrée c'est aussi **l'harmonisation de la gestion des supporters** à l'intérieur et à l'extérieur des stades. Il a été prouvé que les expériences vécues par les supporters, à toute étape du déroulement de la manifestation sportive, peuvent avoir un effet important sur leur comportement. Une expérience négative vécue à l'extérieur d'un stade peut avoir un impact sur le comportement à l'intérieur, et vice-versa...



■ Il est nécessaire que le délégué à la sécurité du stade et le chef des forces de police coopèrent et adoptent une approche pluri-institutionnelle globale, dans laquelle les stratégies de gestion des foules sont harmonisées. Ces stratégies sont elles-mêmes articulées autour d'une évaluation dynamique des risques, d'opérations proportionnées et d'une communication efficace. C'est le cœur de l'approche pluri-institutionnelle de la sécurité, de la sûreté et des services.

4. Pour plus d'informations sur l'évaluation des risques, se référer à la fiche d'information 6 : *Sécurité : évaluation, identification et gestion des risques lors de manifestations sportives*.

## Une approche intégrée qui repose sur l'expérience européenne

■ L'expérience européenne montre la nécessité de planifier et de gérer les matches de football, en adoptant une approche intégrée qui tienne compte des chevauchements entre les mesures de sécurité, de sûreté et de services.

■ L'expérience européenne démontre qu'il est nécessaire de mettre en place des dispositifs de coordination nationaux, supervisés par les pouvoirs publics pour assurer la mise en œuvre efficace d'une stratégie de sécurité, de sûreté et de services pluri-institutionnelle et intégrée et aux niveaux local et national.

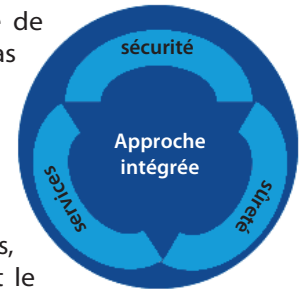
## Approche intégrée : modèle de déroulement d'une manifestation

■ Afin de mieux expliquer et mettre en évidence la nécessité d'une expérience de la manifestation véritablement intégrée, un schéma du déroulement de la manifestation est joint à la Recommandation T-S4 Rec(2021)1. Il montre à la fois le déroulement de la manifestation du point de vue d'un supporter et la manière dont cela influe sur l'approche pluri-institutionnelle de la gestion de la manifestation lors de ses différentes phases.

## Communiquer et promouvoir « l'approche intégrée »

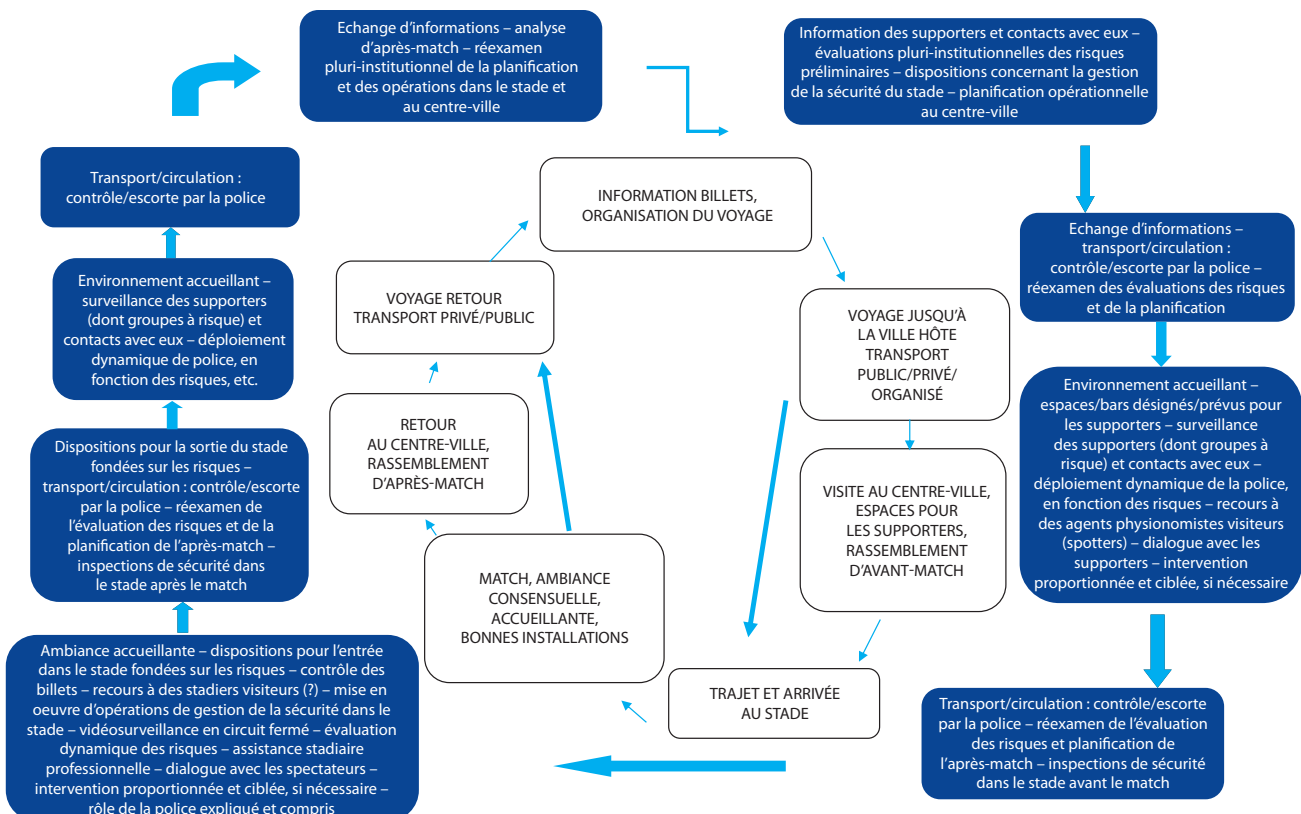
■ Il est nécessaire d'élaborer une stratégie pluri-institutionnelle de communication et des médias afin que les populations locales et les supporters (les résidents et les visiteurs) soient activement informés des mesures prises dans le cadre de la préparation de manifestations sportives majeures, et d'expliquer l'importance et le contenu de cette approche intégrée.

■ L'approche intégrée définie dans la convention doit être promue en tant que principe fondamental pour la gestion et l'organisation de manifestations sportives majeures.



” Les principes et normes de la Convention de Saint-Denis sont le résultat de décennies d'expérience accumulée dans l'organisation d'événements sportifs

### Modèle de déroulement d'une manifestation Planification et opérations pluri-institutionnelles intégrées Assurer la sécurité et la sûreté de la manifestation et créer une ambiance accueillante (source : Recommandation T-S4 Rec(2021)1)





” La Convention de Saint-Denis est le seul instrument juridique international contraignant en matière de sécurité, sûreté et services lors des manifestations sportives

## La Convention de Saint-Denis

La Convention du Conseil de l'Europe sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football et autres manifestations sportives a été ouverte à la signature le 3 juillet 2016 à Saint-Denis (France), à l'occasion du championnat de l'UEFA EURO 2016. Elle est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2017 après 3 ratifications – France, Monaco et Pologne – et compte aujourd'hui un grand nombre d'**États parties**.

Elle promeut une approche pluri-institutionnelle intégrée, qui recouvre trois piliers complémentaires et interdépendants : la sécurité, la sûreté et les services. Il s'agit du seul instrument juridique international contraignant établissant une coopération institutionnelle entre toutes les parties prenantes concernées afin de rendre les matches de football et autres événements sportifs plus sûrs, sécurisés et accueillants.

## Liens utiles

1. **Convention de Saint-Denis**  
<https://www.coe.int/fr/web/sport/safety-security-and-service-approach-convention>
2. **Recommandations T-S4**
  - i. Rec(2021)1 : Bonnes pratiques recommandées en matière de sécurité, de sûreté et de services
  - ii. Rec(2022)1 : Modèle de structure d'une stratégie nationale sur la sécurité, la sûreté et les services
  - iii. Rec(2022)2 : Modèle de cadre national législatif et réglementaire pour la sécurité, la sûreté et les services  
<https://www.coe.int/fr/web/sport/t-s4-recommendations>
3. Pour apprendre davantage sur la Convention et la Recommandation Rec(2021)1, vous pouvez vous inscrire aux cours en ligne suivants :
  - i. MOOC sur les droits humains dans le sport (disponible en anglais, espagnol, russe et slovaque)  
<http://help.elearning.ext.coe.int/course/index.php?categoryid=590>
  - ii. MOOC sur la sécurité, la sûreté et les services lors des événements sportifs (disponible en anglais, polonais et portugais)  
<https://pjp-eu.coe.int/en/web/security-safety-sport/pros4-e-learning-enrolment-form>